COMMUNIQUE AUTONOME

CASDIS du 14 juin 2018

Nous retiendrons de ce CASDIS une délibération très attendue par les personnels administratifs et techniques : **le RIFSEEP**.

Le RIFSEEP sera donc appliqué au 1er juillet 2018. Mais nous savons que le dispositif est perfectible.

La méthode de classement utilisée et qui a créé beaucoup d'incompréhension voire de défiance parmi vous n'est pas celle construite par les organisations syndicales.

Nous regrettons aussi que l'enveloppe financière ne soit pas à la hauteur de vos attentes et de nos propositions.

Néanmoins, nous n'avons pas souhaité prendre le risque de voir retardée ou même compromise une hausse significative du pouvoir d'achat pour la majorité d'entre vous. Et cela ne va pas nous empêcher :

- ✓ **de travailler à l'amélioration du dispositif dans le cadre de la clause de revoyure**
- ✓ **de débattre de la prise en compte d'une situation individuelle particulière par la commission d'harmonisation.**

Nous sommes, quoi qu'il en soit, toujours à votre disposition pour aborder le sujet ou vous fournir d'autres précisions.

D'autre part, le marché de la construction de CIS pour Cogolin / Grimaud a été attribué. Le processus démarre véritablement. **Nous serons vigilants à ce que le projet soit débattu en CHSCT**

SYNDICAT AUTONOME SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

pour permettre, entre autres, à nos collègues concernés par cette nouvelle construction de s'exprimer.

Enfin, la situation de la participation des communes au budget du SDIS ne s'améliore pas et c'est tout l'établissement public et ses personnels qui en pâtissent. Si le blocage perdure, le montant des contributions non versées atteindra 6 M d'euros à la fin de l'année !!

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes